République Française

Département de l'Ariège

Commune de Ferrières sur Ariège

Convocation du Conseil Municipal

j'ai l'honneur de vous inviter à la réunion du Conseil Municipal, qui aura lieu le :

Jeudi 11 avril 2019 à 18h00 Salle du Conseil Municipal

Ordre du Jour:

- → Compte de gestion 2018 du budget général,
- → Compte administratif 2018 du budget général,
- → Affectation du résultat,
- → Budget primitif 2019 du budget général,
- Taux d'imposition 2019,
- → État d'endettement de la commune,
- → Attribution des subventions,
- → Révision des tarifs communaux,
- → Remboursement du prêt relais,
- → Questions diverses.

Veuillez agréer l'assurance de ma considération distinguée.

A FERRIERES SUR ARIEGE le 04 avril 2019



Département de l'Ariège

Commune de FERRIERES SUR ARIEGE

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 4 avril 2019.

OBJET:

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui les mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnances et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées.

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée supplémentaire;
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes;
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives; déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le: 15 AVR. 2019

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 15 AVR. 2019

A CUE FRANCE CONTROL OF THE CONTROL

Le Maire, Paul HOYER REÇU LE: 1 8 AVR. 2019

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Monsieur le Maire est absent au moment du vote.

<u>Secrétaire de séance</u>: GRANIER Jean-Paul. *Date de la convocation*: le 4 avril 2019.

OBJET:

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances, examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses : 731 463,72 € Recettes : 830 031,15 €

Excédent de clôture : 98 567,43 €

Investissement

Dépenses : 728 806,83 € Recettes : 1 208 921,83 €

Restes à réaliser : 927 159 €

Excédent de clôture : 480 115 €
Besoin de financement : 466 274,36 €

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif.

Considérant que Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, Première Adjointe déléguée aux finances a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Paul HOYER, Maire, s'est retiré pour laisser la Présidence à Madame Martine DOUMENC-CAUBERE, pour le vote du compte administratif,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par l'ordonnateur après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2018 dressé par le comptable public,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du budget communal 2018,

REÇU LE:

1 8 AVR. 2019

CONSTATE les reports,

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

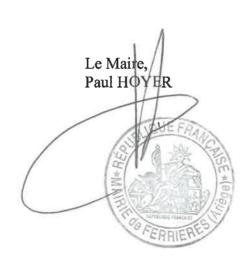
le caractère exécutoire de cet acte le:

15 AVR. 2019

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

15 AVR. 2019



REÇU LE:
1 8 AVR. 2019
PREFECTURE FOIX

Département de l'Ariège

Commune de FERRIERES SUR ARIEGE

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents: BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation: le 4 avril 2019.

BJET:

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil municipal, sur le rapport de Madame Martine DOUMENC, Première Adjointe déléguée aux finances, après avoir examiné le Compte administratif 2018 du budget communal, statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

CONSTATE que le Compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 98 567,43 €
- un excédent d'investissement de : 480 115 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement :	
A Résultat de l'exercice :	98 567,43 €
B Résultats antérieurs reportés :	422 311,59 €
C Résultat à affecter :	520 879,02 €
D Solde d'exécution d'investissement :	460 884,64 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement :	-927 159,00 €
Besoin de financement :	-466 274,36 €
AFFECTATION:	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement :	466 274,36 €
2) Report en fonctionnement R 002 :	54 604,02 €
DEFICIT REPORTE D 002 :	0,00 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité, 1 5 AVR. 2019

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le : 15 AVR 2019

REÇU LE:

1 8 AVR. 2019

Le Maire, Paul HOYER

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 4 avril 2019.

OBJET : DÉLIBÉRATION VOTANT LES TAUX DES TAXES LOCALES

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Vu le budget principal 2019, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal de 426 658 € (quatre cent vingt six mille six cent cinquante huit euros);

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2018 et de les reconduire à l'identique sur 2019 soit :

- Taxe d'habitation = 12,07 %
- Foncier bâti = 17.98 %
- Foncier non bâti = 71,44 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

1 1 AVR. 2019

le caractère exécutoire de cet acte le:

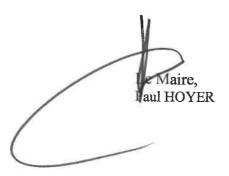
Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

1 1 AVR. 2019



1 2 AVR. 2019





09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 4 avril 2019.

OBJET:

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET GENERAL

Le conseil municipal, de Madame Martine DOUMENC, Adjointe déléguée aux finances, Adjoint délégué aux finances,

Vu:

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'instruction comptable et budgétaire M. 14,
- La loi N°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Le décret du 20 février 1997, relatif à la procédure des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),
- La circulaire NOR/INT/B/89/00071C du 22 février 1989, relative aux concours financiers à court terme offerts aux collectivités locales,
- La circulaire interministérielle NOR/INT/B/92/00260/C du 15 septembre 1992, relative aux contrats de couverture du risque de taux d'intérêt offerts aux collectivités locales et aux établissements publics locaux,
- Qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année. 2019,
- Qu'il y a lieu d'adopter les autorisations de programme et les crédits de paiements pour 2019,
- Qu'il est nécessaire d'arrêter le tableau des effectifs au 1er janvier 2019,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

ARRETE le budget primitif de la commune de Ferrières-sur-Ariège pour l'exercice 2019 comme suit

REÇU LE:

2 4 AVR. 2019

	FONCTIONNE	MENT RECETTES		
Comptes	Intitulés	Budget 18	Réalisé	Budget 19
6419	Remboursement sur Rémunérations	10 000,00 €	24 496,55 €	20 000,00 €
6459	Remboursement sur charge de SECU	0,00€	0,00€	0,00 €
013	Atténuation de charges	10 000,00 €	24 496,55 €	20 000,00 €
70311	Concessions cimetières	0,00€	450,00 €	0,00€
70323	Concessions	0,00€	1 484,00 €	0,00 €
70323	Redevance d'occupation du DP	2 000,00 €	0,00€	2 000,00 €
70878	Travaux réalisés pour ext (SIVE)	5 000,00 €	6 643,75 €	5 000,00 €
70	Produits des services	7 000,00 €	8 577,75 €	7 000,00 €
73111	Contributions Directes	415 000,00 €	416 653,00 €	426 658,00 €
73211	Compensation TP Com Agglo	180 000,00 €	184 103,00 €	180 000,00 €
73223	Fond National de Péréquation	10 000,00 €	9 863,00 €	10 000,00 €
7343	Taxes sur Pylônes	2 150,00 €	2 368,00 €	2 150,00 €
7381	Taxes Additionnelle Droit de Mutation	8 000,00 €	12 738,35 €	8 000,00 €
7388	Autres taxes diverses	0,00 €	132,00 €	0,00 €
73	Impôts et taxes	615 150,00 €	625 857,35 €	626 808,00 €
7411	DGF Dotation Forfaitaire	23 335,00 €	25 249,00 €	16 585,00 €
74121	DGF Dotation de Solidarité Rurale	13 000,00 €	13 837,00 €	13 127,00 €
74126	Dotation comp regroupement	0,00€	5 120,00 €	0,00€
74712	Emploi avenir	13 300,00 €	12 966,00 €	13 179,00 €
74718	Autres participation État (élections)	0,00€	0,00€	0,00€
74751	Participation Com Agglo	20 000,00 €	15 362,00 €	20 000,00 €
748314	FNCTP	200,00€	0,00 €	0,00 €
74834	Compensation TF	500,00€	582,00 €	500,00 €
	Compensation TH	5 000,00 €	8 397,00 €	5 000,00 €
	Fond amorçage rythmes scolaires	0,00€	3 300,00 €	0,00€
74	Dotations et participations	75 335,00 €	84 813,00 €	68 391,00 €
752	Locations	40 000,00 €	43 877,87 €	25 000,00 €
752	Locations Bernet	0,00€	0,00€	25 600,00 €
	Produits divers de gestion courante	0,00€	0,70 €	0,00€
75	Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	43 878,57 €	50 600,00 €
7621	Produits Financiers	0,00€	1,91 €	0,00€
76	Produits Financiers	0,00 €	1,91 €	0,00€
773	Mandat annulé sur exercice ant	0,00€	11,00€	0,00€
7788	Autres Produits Exceptionnels	0,00€	2 855,78 €	0,00 €
77	Produits exceptionnels	0,00 €	2 866,78 €	0,00 €
7817	Reprise de provisions	0,00€	0,00€	0,00€
78	Reprises sur amortis et provisions	0,00 €	0,00€	0,00 €
T	OTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	747 485,00 €	790 491,91 €	772 799,00 €
722	Travaux en Régie	50 000,00 €	39 539,24 €	40 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	50 000,00 €	39 539,24 €	40 000,00 €
002	Excédent Fonctionnement Reporté	422 311,00 €	0,00 €	54 604,00 €
	TO TAL RECEITES D'ORDRE	472 311,00 €	39 539,24 €	94 604,00 €
	TO THE RECEITED DONDING	112011,000	07 007 ga T 0	×

Comptes	Intitulés	MENT DEPENSE		
	Eau & Assainissement	Budget 18 5 000,00 6	Réalisé 2 693,48 6	Budget 19
60612	Gaz & Électricité	35 000,00 (,
60618	Autres fournitures non stockables	0,00		
	Carburants	6 000,00 €		
60623	Alimentation	1 500,00 €	2 544,47 €	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées Fournitures Entretien		516,66	
60632	Fournitures Petit Équipement	1 100,00 €		
60633	Fournitures de Voirie	25 000,00 €		
	Vêtements de Travail	5 000,00 € 1 000,00 €		, .
	Fournitures Administratives	2 000,00 €		
	Contrats prestations de service	2 000,00 (1 259,83 €	,
6135	location mobilières	0,00 €		
	Entretien Terrains	1 500,00 €		
15221	Entretien Bâtiments publics	3 000,00 €	,. = -	
15228	Entretien autres Bâtiments	0,00 €		
	Entretien Voies	4 000,00 €		
	Entretien Matériel Roulant	5 000,00 €		,
61558	Entretien et rép. sur biens mobiliers	1 000,00 €		
	Maintenance	17 000,00 €		,
	Assurances	8 000,00 €	7 618,54 €	
6162	Assurance dommage construction	0,00 €		
617	Études recherches (diagnostic amiante)	500,00 €		
	Documentation	2 000,00 €	863,23 €	,
6184	Versement à Organismes Formation	3 000,00 €		
	Indemnités Comptable	600,00 €		600,00
	Honoraires	600,00 €		
	Frais d'Actes & de Contentieux	3 000,00 €		
	Annonces & Insertions	500,00 €		500,00
	Fêtes & Cérémonies	7 000,00 €		
	Catalogues et imprimés Publications	0,00 €	,	
	Frais impression reproduction	1 000,00 €		
6261	Frais d'Affranchissement	150,00 €		
	Frais de Télécommunications	1 000,00 €		
	Frais de dossier emprunt projet Bernet	4 000,00 €	,	
6288	Divers Services	600,00 €		
	Taxes Foncières	6 000,00 €		
	Charges de fonctionnement courantes	7 000,00 € 158 050,00 €		7 000,00
	Service remplacement	10 000,00 €	155 831,19 € 30 151,25 €	168 550,00 €
	Cotisation au FNAL	1 000,00 €	10.00	24 000,00 1 000,00
6336	Cotisation CDG et CNFPT	5 000,00 €		
	Autres Taxes sur Rém. (URSSAF)			5 000,00
	Personnel Titulaire	1 500,00 €		1 500,00
	Personnel non Titulaire	193 000,00 €		183 000,00
	Emploi d'avenir	11 000,00 €	, , ,	11 000,00
	I -	20 000,00 €	, ,	20 000,00
	URSSAF	45 000,00 €	25 263,44 €	35 000,00
	Caisses de Retraites	45 000,00 €	46 668,90 €	48 000,00
	ASSEDIC	2 000,00 €	1 296,70 €	2 000,00
	Assurances Personnel	12 000,00 €	10 406,12 €	12 000,00
	FNCSF	1 500,00 €	1 079,00 €	1 500,00
	œuvres sociales	2 000,00 €	1 640,00 €	2 000,00
	Médecine du Travail	1 000,00 €	820,46 €	1 000,00
	Autres charges	0,00 €	776,73 €	1 000,00
14 (Charges de personnel	350 000,00 €	323 377,53 €	348 000,00 €
925	Reversement au FN Péréquation	1 000,00 €	1 364,00 €	2 000,00 €
	Indemnités Maire & Adjoints	34 000,00 €		
	Frais de mission des élus		29 426,29 €	34 000,00
	Cotisations Retraite Maire & Adjoints	500,00 € 2 000,00 €	17,75 €	500,00
6535	DIF Élus		1 248,48 €	2 000,00
	Charges territoriales (SIVE PNR ALAE)	400,00 €	297,12 €	400,00
6574	Subvention aux Associations	170 000,00 €	150 417,66 €	180 000,00
		17 000,00 €	17 300,00 €	17 000,00
5880	Charges gestion (arrondis de TVA) Autres	0,00 €	0,00 €	0,00
	Autres charges de gestion courante	100,00 €	0,00 €	600,00
61111	Intérêts Emprunts (projet Bernet)	224 000,00 €	198 707,30 €	234 500,00 €
6111	Intérêts Emprunts (SDE09)	8 600,00 €	7 515,97 €	13 000,00
	Prêt relais	800,00 €	794,44 €	1 140,00
	Charges Financières	9 400,00 €	431,26€	860,00
	Secours d'urgence	1 000,00 €	8 741,67 €	15 000,00 €
	Bons achat scolaires	700,00 €	200,00 € 510,00 €	1 000,00
	Franchise Assurance	1 000,00 €	0,00 €	700,00
	Titres Annulés	1 000,00 €	0,00 €	1 000,00
	Autres charges exceptionnelles	100,00 €	1 805,52 €	1 000,00
78	Charges Exceptionnelles	3 800,00 €	2 515.52 €	4 700,00 €
		746 250,00 €	690 537,21 €	772 750,00 €
57	OTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		U/U UU/4LT	114 /30,00 E
57 C	OTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT Virement à la Saction d'investissement			_ a
57 TO	Virement à la Section d'investissement	432 619,00 €	0,00 €	54 653,00 €
TO 23 N	Virement à la Section d'investissement Amortissement emprunts			54 653,00 € 40 000,00 €
7 TO 23 TO 311 2	Virement à la Section d'investissement Amortissement emprunts Amortissement sub SIVE	432 619,00 €	0,00 €	
23 T 811 A	Virement à la Section d'investissement Amortissement emprunts	432 619,00 € 26 927,00 €	0,00 € 26 926,51 €	40 000,00 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2018 : 98 567,43 € EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 2017 : 422 311,59 € EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT TOTAL : 520 879,02 €

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2018 : 480 115 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2017 : -19 230,36 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT : 460 884,64 €

SOLDE DES RESTES A REALISER 2018 : 927 159 €
1068 BESOIN DE FINANCEMENT : 466 274,36 €
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT A REPORTER AU 001 : 460 884,64€
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER AU 002 : 54 604,66 €

Commton	INVESTISSEMENT RI Intitulés	Budget 18	Réalisé	Budget 19
Comptes				
10222	FCTVA	20 000,00 €	18 908,65 €	50 000,00 €
10226	Taxe d'Aménagement	1 500,00 €	142,92 €	3 778,00 €
1068	Besoin de financement	187 895,00 €	187 895,36 €	466 274,00 €
10	Dotations fonds divers et réserves	209 395,00 €	206 946,93 €	520 052,00 €
1321	Monument aux morts	0,00 €	1 600,00 €	0,00
1322	Région locaux médicaux	0,00 €	2 100,00 €	18 900,00 €
1323	FDAL 2018 (total pour tous les projets)	0,00 €	0,00 €	9 500,00 6
1323	Département 2017/2018	79 120,00 €	0,00 €	40 880,00 €
1341	DETR 2017	150 000,00 €	45 000,00 €	105 000,00 €
1341	DETR 2018	60 000,00 €	28 710,00 €	76 155,00 €
13	Subventions	289 120,00 €	77 410,00 €	250 435,00 €
1641	Emprunt projet le Bernet	756 732,00 €	756 732,00 €	0,00 €
16441	ligne de trésorerie/prêt relais	125 000,00 €	125 000,00 €	0,00 €
165	Cautions	1 000,00 €	0,00 €	3 100,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	882 732,00 €	881 732,00 €	3 100,00 €
024	Produit des cessions	0,00 €	0,00 €	0,00 €
то	TAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 381 247,00 €	1 166 088,93 €	773 587,00 €
021	Virement de la Section de Fonctionnement	432 619,00 €	0,00 €	54 653,00 €
28041582	Amortissement subvention SIVE	14 000,00 €	14 000,00 €	0,00 €
28041582	Amortissement emprunt SDE09 + bernet	26 927,00 €	26 926,51 €	40 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	40 927,00 €	40 926,51 €	40 000,00 €
2031	Réintégration frais études	0,00 €	0,00 €	6 900,00 €
2033	Réintégration frais insertion	1 907,00 €	1 906,39 €	220,00 €
041	Opérations patrimoniales	1 907,00 €	1 906,39 €	7 120,00 €
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	42 834,00 €	42 832,90 €	47 120,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	0,00 €	0,00 €	460 884,00 €
ACTIVITIES AND ADDRESS.	TAL SECTION RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 208 921,83 €	1 336 244,00 €

KS	INVESTISSEMENT	DEPENSES		
Comptes	Intitulés	Budget 2018	Réalisé	Budget 2019
001	Déficit d'investissement, reporté	19 231,00 €	0,00 €	0,00 €
1641	Remboursement Capital Emprunt projet Bernet	20 000,00 €	18 918,30 €	37 836,00
1641	Remboursement ligne de trésorerie/ prêt relais	42 000,00 €	0,00€	84 000,00 €
165	Remboursement cautions	1 000,00 €	0,00€	2 000,00 €
168758	Remboursement Capital Emprunt SDE09	3 120,00 €	3 119,04 €	3 120,00 €
016	Remboursement d'emprunts	66 120,00 €	22 037,34 €	126 956,00 €
2041582	Subvention d'équipement au SIVE	14 000,00 €	0,00 €	14 000,00 €
020	Imprévus	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
11	Embellissement	56 000,00 €	20 069,78 €	30 000,00 €
12	Acquisitions	67 442,00 €	19 419,38 €	42 000,00 €
13	Travaux de Bâtiments	50 000,00 €	21 086,39 €	80 000,00 €
14	Voies Murs Réseaux	5 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
17	Voirie Rives Faîtes	1 000,00 €	0,00€	1 000,00 €
22	Extension Garage Municipal	5 000,00 €	0,00€	2 000,00 €
28	Aménagements Extérieurs Maison Assos	8 000,00 €	0,00€	2 000,00 €
29	Aménagement RD8	8 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €
36	Urbanisme : réalisation du PLU	8 000,00 €	1 680,00 €	10 000,00 €
37	Création d'un site Internet	2 000,00 €	0,00€	1 000,00 €
38	Projet d'aménagement cœur de village	1 400 000,00 €	586 540,72 €	815 788,00
43	Aménagement du cimetière	60 000,00 €	8 619,59 €	61 380,00 €
45/47	Col de la Perche 2018/2019	20 000,00 €	0,00€	25 000,00 €
46/48	Goudronnage 2018/2019	10 000,00 €	7 908,00 €	45 000,00 €
	TOTAL OPERATIONS	1 700 442,00 €	665 323,86 €	1 143 168,00 €
TOTA	L DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 804 793,00 €	687 361,20 €	1 289 124,00
040	2313 TER Bâtiments	30 000,00 €	21 610,47 €	20 000,00 €
040	2315 TER Voies	20 000,00 €	17 928,77 €	20 000,00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	50 000,00 €	39 539,24 €	40 000,00 €
2151	Réintégration frais études	0,00€	0,00€	6 900,00 €
2313	Réintégration frais d'insertion	1 907,00 €	1 906,39 €	220,00
041	2151 Opérations patrimoniales	1 907,00 €	1 906,39 €	7 120,00 €
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	51 907,00 €	41 445,63 €	47 120,00
TOTA	L SECTION DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 856 700,00 €	728 806,83 €	1 336 244,00 €

ADOPTE les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés dans la présente délibération pour l'année 2019,

CONSIDERE qu'en application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le conseil municipal fixe les limites dans lesquelles le maire exerce les délégations que le conseil lui a confiées en matière de droit à caractère non fiscal et d'emprunts, et précise que :

- Le maire procède à la révision périodique des tarifs existants, ainsi qu'à la détermination des

tarifs à caractère temporaire ou ponctuel, à la fixation de droits complémentaires aux tarifs existants. Le conseil municipal demeure seul compétent pour créer de nouvelles grilles tarifaires permanentes.

Cette délégation s'exerce dans cette limite jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant.

- Dans la limite de ces montants, le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout emprunt à court ou long terme, à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.
- Le maire est autorisé à effectuer, dans le cadre de la gestion de la dette, les opérations de restructuration par la signature d'avenants à des contrats existants (avec ou sans mouvement de fonds) ou par le remboursement anticipé d'emprunts et leur refinancement.

PRECISE que le niveau d'endettement de la commune sera de 811,68 € (huit cent onze euros et soixante huit centimes) par habitant en 2019.

ARRETE le tableau des effectifs du personnel communal figurant en annexe du budget primitif pour 2019 et autorise le maire à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois municipaux et à pourvoir par recrutement contractuel.

AUTORISE, pour l'exécution du présent budget et jusqu'à l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, Monsieur le maire à signer toute convention ayant pour objet des recettes, qui ne crée par elle-même aucune charge nouvelle pour la commune.

PREVOIT, comme l'oblige l'instruction comptable et budgétaire M.14, la constitution d'une provision budgétaire relative à un contentieux pour un montant total de 4 000 € (quatre mille Euros), dont le détail est joint aux annexes du budget primitif 2019.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

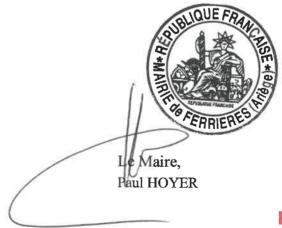
le caractère exécutoire de cet acte le:

23 AVR. 2019

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

23 AVR. 2019



REÇU LE : 2 4 AVR. 2019

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

Date de la convocation : le 4 avril 2019.

OBJET: ANNULE ET REMPLACE ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions 2019 aux associations qui en ont fait la demande ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer des subventions municipales telles que présentées dans le tableau ci-dessous:

ASSOCIATIONS	EXERCICE 2018	EXERCICE 2019	VOTE
RESTAURANT DU CŒUR	600,00 €	600,00 €	À l'unanimité
ACCA FERRIERES	250,00 €	300,00 €	À l'unanimité
A'PARENTS	450,00 €	0,00 €	Pas de demande
COMITE DES FÊTES	8 000,00 €	8 000,00 €	À l'unanimité
ANIM 236 (Trail du Quartz)	0,00 €	400,00 €	À la majorité
ASSOCIATION CULTURELLE FERRIEROISE	6 500,00 €	6 000,00 €	À l'unanimité
INFORMATIONS ADDICTIONS	350,00 €	150,00 €	À l'unanimité
UNION DES PARACHUTISTES	150,00 €	150,00 €	À l'unanimité
LA MAISON DES LYCEENS L.P JEAN DURROUX – SOIREE CARITATIVE	300,00 €	300,00 €	À l'unanimité
LA MAISON DES LYCEENS L.P JEAN DURROUX – JOURNEE DE SENSIBILISATION AU HANDICAP	0,00 €	50,00 €	À l'unanimité
LES AMIS DU CAPITOLE	300,00 €	150,00 €	À l'unanimité
RAMBAIL EN BARGUILLIERE	100,00€	0,00€	À l'unanimité
SECOURS POPULAIRE	200,00 €	200,00 €	À l'unanimité
LA CROIX ROUGE	100,00 €	100,00€	À l'unanimité
RESTE	0,00 €	600,00€	À l'unanimité
TOTAL	17 300,00 €	17 000,00 €	

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

23 AVP 2010

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

23 AVR. 2019

REÇU LE:

2 4 AVR. 2019



Département de l'Ariège

Commune de FERRIERES SUR ARIEGE

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

Présents: BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul. Date de la convocation : le 4 avril 2019.

OBJET:

REVISION DES TARIFS COMMUNAUX

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs communaux tels que présentés ci-dessous :

1) LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE DU FOYER RURAL :

Caution: 800 € par location

Location salle polyvalente	1 jour de location	2 jours de location	3 jours de location	Nettoyage de la salle
Tarifs résidents à Ferrières	150 € TTC	220 € TTC	270 € TTC	Inclus dans le tarif
Tarifs non résidents à Ferrières	200 € TTC	300 € TTC	350 € TTC	Inclus dans le tarif

2) LOCATION DE LA SALLE DE REUNION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS: 20 € de l'heure.

3) CIMETIERE:

Concessions: 50 € TTC le m², pour 30 ans.

Colombarium: 600 € TTC par case pour 30 ans.

Dépositoire :

TARIFS	1er mois	2ème mois	3ème mois	4ème mois	5ème mois	6ème mois
Par case utilisée	22 € TTC	33 € TTC	44 € TTC	55 € TTC	66 € TTC	77 € TTC

L'utilisation est limitée à six mois consécutifs.

Tout mois commencé est dû en entier.

4) REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES TAXIS : 500 € TTC par an et par taxi

5) TARIF HORAIRE DES OUVRIER COMMUNAUX POUR LES TRAVAUX EN **REGIE: 25 € TTC**

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

1 5 AVR. 2019

le caractère exécutoire de cet acte le:

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

1 5 AVR. 2019

REÇU LE:

1 8 AVR. 2019

PREFECTURE FOIX

Le Maire, Paul HOYER

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

<u>Date de la convocation</u>: le 4 avril 2019.

OBJET:

BAIL PROFESSIONNEL DU LOCAL DES ASSISTANTES MATERNELLES SIS 3 AVENUE DU BERNET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux concernant les locaux commerciaux et professionnels réalisés dans le cadre de la requalification du cœur de bourg sont terminés et on été livrés à leurs destinataires et que les tarifs de location ont été établis par délibération n°2019/04 du 11 février 2019.

Monsieur le Maire interpelle le Conseil Municipal sur la situation des Assistantes Maternelles, Mesdames Éva RESPAUD et Jessica ORIOL, bailleresses d'un local professionnel appartenant à la commune, sis 3 avenue du Bernet. Le retard pris par les travaux et la livraison de leur local a entraîné le désistement de plusieurs parents quant à la garde de leurs enfants auprès de leur structure.

Aussi, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'octroyer un mois de loyer à titre gracieux à Mesdames Éva RESPAUD et Jessica ORIOL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la proposition de Monsieur le Maire, à savoir d'octroyer un mois de loyer à tire gracieux à Mesdames Éva RESPAUD et Jessica ORIOL, bailleresses d'un local professionnel appartenant à la commune, sis 3 avenue du Bernet,

CHARGE Monsieur le Maire de faire le nécessaire pour l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

23 AVR. 2019

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

2 3 AVR. 2019

REÇU LE:

2 4 AVR. 2019

PREFECTURE FOIX

Le Maire, Paul HOYER

09000

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil dix neuf et le onze avril à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HOYER Paul, Maire de la Commune.

<u>Présents</u>: BILLAUD Philippe, BORDEAU Enguerrand, CABALLERO Alain, DOUMENC-CAUBERE Martine, GRANIER Jean-Paul, HOYER Paul, PAULY Jean-Paul, RODRIGO Martine.

Procuration de BERNARD Jean-Luc à BORDEAU Enguerrand.

Absents excusés: BERNARD Jean-Luc, CATHALA Jean-Marc, PEREIRA Jean-Claude.

Secrétaire de séance : GRANIER Jean-Paul.

REÇU LE:

2 4 AVR 2

Date de la convocation : le 4 avril 2019.

OBJET:

PREMIÈRE MODIFICATION DU P.L.U PREFECTURE FOIX DÉLIBÉRATION ANNULANT ET REMPLAÇANT LA DÉLIBÉRATION N°2018/25 DU 29 MARS 2018

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018/25 en date du 29 mars 2018 ayant prescrit la modification n°1 du plan local d'urbanisme,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017/37 en date du 16 juin 2017 ayant approuvée le plan local d'urbanisme,

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L153-36 : « Sous réserve des cas où une révision s'impose en application de l'article L. 153-31, le plan local d'urbanisme est modifié lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation ou le programme d'orientations et d'actions »,

Considérant que de nouveaux projets sont intervenus depuis la première délibération de prescription du PLU, et qu'il s'avère intéressant pour le territoire de les prendre en compte,

Considérant qu'il est nécessaire d'ouvrir à l'urbanisation une réserve foncière (AUs) située sur l'Avenue de Lestang afin d'y accueillir un projet urbain de mixité sociale. Un projet porté par la Société Civile Professionnelle (SCP) « Un Toit Pour Tous » consiste en la vente de parcelles en accession sociale à la propriété PSLA (prêt social location accession) ou en vente directe, et en la location sociale de type prêt locatif aidé d'intégration et prêt locatif à usage social (PLAI et PLUS) de logements en collectif. Ce projet répond à la prescription n°51 du SCOT de la Vallée de l'Ariège qui demande une augmentation du volume du parc de logements aidés sur le territoire afin de répondre au besoin en logements de toutes les populations. D'après les données INSEE, les logements sociaux sur la commune représentent 2.5% des résidences principales en 2014, soit 3.6% de la population. Le projet de modification du PLU permettra d'augmenter la mixité sociale communale.

Considérant que cette ouverture à l'urbanisation ne doit pas déséquilibrer l'objectif de temporalité affiché dans le PLU entre les zones U, AU et Aus,

Considérant que l'emplacement réservé n°5 peut être supprimé car l'opération a été réalisé,

Considérant que l'emplacement réservé n°6 étant en phase de réalisation, il peut également être supprimé,

Considérant qu'il est nécessaire d'affiner le périmètre d'une zone AU Eychartous,

Considérant le besoin d'autoriser un changement d'activités sur le bâtiment situé sur la parcelle n° 2 774 section A, classée en zone agricole trame verte et bleu (Atvb), afin de permettre le développement d'activités de services liées à l'accueil de clients (séminaires d'entreprises...),

Considérant le besoin de confirmer la possibilité de son extension d'au maximum 30% de sa surface plancher pour le bâtiment d'habitation situé sur la parcelle n°692 section A, classée en

zone agricole trame verte et bleu (Atvb), afin de permettre le développement d'activités liées à l'hébergement touristique,

Après avoir entendu l'exposé motivé de Monsieur le Maire,

Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de donner un avis favorable à la mise en modification du PLU nécessitant une enquête publique,

DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes seront inscrits au budget.

La présente délibération sera transmise à la Préfète de l'Ariège et notifiée :

Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

Aux Présidents de la Chambre de commerce et d'industrie, de la Chambre des métiers et de la Chambre d'agriculture.

Conformément à l'article R153-21 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant 1 mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire certifie sous sa responsabilité,

le caractère exécutoire de cet acte le:

17 AVR. 2019

Après dépôt en préfecture le:

Après publication ou notification le :

17 AVR. 2019

Le Maire,
Paul HOVER

REÇU LE:
2 4 AVR. 2019